

218C0720  
FR0010263202-FS0366

12 avril 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PAREF**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2018, la société civile Financière Chatel<sup>1</sup> (11 rue d'Artois, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PAREF et détenir 79 350 actions PAREF représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation du capital de la société PAREF<sup>3</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par Monsieur Joseph Chatel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 441 580 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société PAREF en date du 5 avril 2018.